

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 782 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 782

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Les anciens combattants Mohamed Sadik (carte AC 590), Hassan Aissama (carte AC 832) et Hadji Haddi Hassan (carte 218) sont désignés pour représenter le Territoire aux cérémonies d'inauguration du monument de Mont-de-Choisy élevé à la mémoire des combattants originaires de l'Outre-Mer tombés au Champ d'Honneur en 1914-1918. Une indemnité forfaitaire de quinze mille francs Djibouti (15.000 FD.) est attribuée à chacun des anciens combattants désignés ci-dessus. La dépense sera imputée au

chapitre 653/0 du Budget de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.